



Suisse : baisse des infarctus depuis l'interdiction de fumer

Rubrique : actualités - Date : mardi 12 janvier 2010

Le nombre d'infarctus a diminué d'un cinquième aux Grisons depuis l'introduction de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, selon une étude. La baisse est particulièrement marquée chez les non-fumeurs car ils sont désormais moins exposés à la fumée passive.

L'interdiction de fumer a été introduite dans le canton en mars 2008. Durant les deux années précédentes (mars 2006 à février 2007 et mars 2007 à février 2008), les Grisons ont recensé respectivement 229 et 242 cas d'infarctus, a précisé l'hôpital cantonal, auteur de l'étude. Durant les 12 mois qui ont suivi l'interdiction, le nombre d'infarctus a en revanche baissé de 22%, à 183 cas.

La baisse du nombre de cas a été constatée aussi bien chez les hommes (-24%) - davantage touchés en général - que chez les femmes (-17%). Les touristes ont eux aussi eu moins d'infarctus. Les personnes souffrant déjà d'une maladie cardiaque ont présenté la plus grande baisse. Parmi elles, le nombre de cas a diminué de moitié.

Les maladies entraînées par la fumée passive engendrent chaque année en Suisse une facture de 420 millions de francs, selon une étude de l'Université de Bâle. Quelque 45% de ces coûts sont liés à des infarctus.

Des recherches menées dans d'autres pays ont montré que les interdictions de fumer dans les lieux publics permettent de réduire le risque d'infarctus.

Source : Globalink